

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 15 mars 2023**

*Le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de son Vice-président, Christian FOSSOUL, du lundi 06 mars deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11    Présents : 7    votants : 7

**Etaient Présents :**

Myriam MULOT, présidente,  
Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL, Philippe RICHIER, Christian FOSSOUL, représentants le Conseil Municipal,  
Anne Maigret, représentant les familles nombreuses,

**Absent Excusé :**

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,  
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses  
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Mme Louissette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

**2023-18 – Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 2017-86 du 26 septembre 2017 portant création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

**Considérant** que les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisent que l'avancement de grade (évolution de grade à l'intérieur du cadre d'emploi) a lieu de façon continue au grade immédiatement supérieur, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement,

**Considérant** qu'un agent du CCAS a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, par appréciation de la valeur professionnelle de l'agent,

Vu l'avis favorable obtenu du Comité Social Territorial en date du 9 février 2023 relatif au tableau des évolutions détaillées, ci-après :

Situation actuelle	Nouvelle situation	Date avancement prévue	Nombre emplois
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/04/2023	1

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,  
par **7** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

Décide de créer et d'inscrire au tableau des effectifs :

- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administration principal de 1<sup>ère</sup> classe à la date du 1<sup>er</sup> avril 2023,

Décide de supprimer et de retirer du tableau des effectifs :

- Un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administration principal de 2<sup>ème</sup> classe à la date du 1<sup>er</sup> avril 2023,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'année 2023.

Autorise Madame la Présidente du CCAS à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert (76000 – ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

La Présidente du CCAS,

  
Myriam MULOT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230329-2023-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

